L'orientation post 3ème

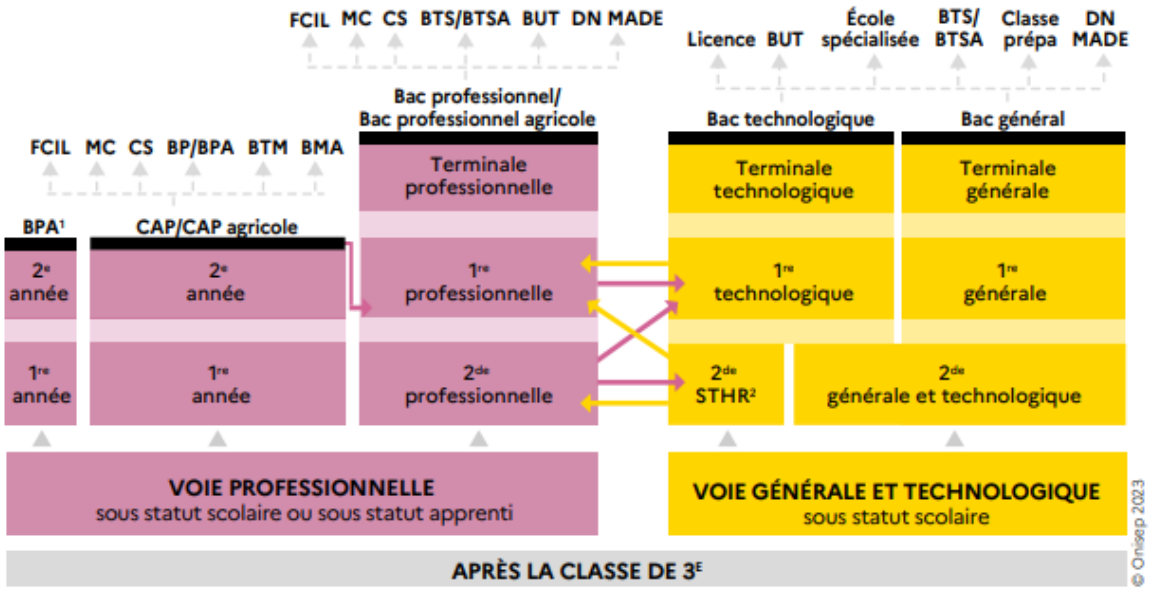

LES ETAPES

De Septembre à Janvier

Temps de la réflexion et de l'information

- questionner ses centres d'intérêts
- analyser ses résultats
- s'informer sur les voies de formation après la 3ème (voie professionnelle, voie générale et technologique)
- découvrir des métiers et domaines professionnels

De Janvier à Mars

Temps des démarches et des discussions

- visiter des lycées
- rencontrer des enseignants, des lycéens
- s'immerger dans les formations (mini stages en lycées)
- formuler des vœux provisoires (sur la fiche de dialogue ou par téléservice) et prendre connaissance du 1er avis du conseil de classe

De Mars à Juin

Temps des choix et des décisions

- Choisir son orientation : vœux définitifs des familles sur la fiche de vœux ou par téléservice (choix des formations et des établissements) et décisions du conseil de classe
- Être affecté en établissement scolaire et
- S'inscrire sur l'établissement d'affectation

LES SITES POUR S'INFORMER

Les sites internet à consulter (cliquer sur les logos)	Les guides « (cliquer sur les logos)	Les évènements à ne pas rater (cliquer sur les logos)
onisep TV **Qu'est-ce que la voie professionnelle ?** **Qu'est-ce que la voie générale et technologique ?**	 **Pour consulter les lieux de formations (académie de Toulouse)**	JOURNÉES PORTES OUVERTES **Pour consulter les dates des JPO (mises à jour en décembre)** …Et aussi les mini stages en lycée (voir avec le professeur principal) mon stage de 3e **Pour des informations et des conseils sur le stage en entreprise** …Et aussi le forum des métiers (organisé par les lycées de Gourdan et Luchon)

LES QUESTIONS A SE POSER

- ✓ La mobilité : transport? internat?
- ✓ Le coût des études : lycée public ou privé? Bourses et autres aides financières?
- ✓ Les études : sous statut scolaire? Sous statut d'apprenti?
- ✓ L'insertion professionnelle : l'emploi? la poursuite d'études?

LES PERSONNES ET LIEUX RESSOURCES

AU CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION) de Saint Gaudens

4 avenue du Maréchal Foch
05.67.52.41.41
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
et pendant les **vacances scolaires** de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

→ rencontrer une Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (sur rendez-vous). La psy EN du collège (Bernadette Marchiante) est présente au CIO tous les vendredis et une partie des vacances scolaires
→ se documenter (accès libre et gratuit)

AU COLLEGE

Le/La Professeur.e principal.e
La Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (prise de RV à la vie scolaire)
Le/La Conseiller.e principal.e d'éducation
Le/La Professeur.e documentaliste
Le/La Chef.fe d'établissement

→ faire le point sur le suivi de son enfant
→ se faire accompagner
→ participer aux temps de rencontre et d'information proposés
→ rencontrer les équipes

L' ORIENTATION / AFFECTATION / INSCRIPTION

1 - Les choix d'orientation se construisent dans un **dialogue permanent** entre le collège et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation finale (= décision de passage dans la classe supérieure)

2- Pour l'affectation en lycée, la règle est la suivante :

- **La demande d'affectation en 2nde Générale et Technologique**

 Ce voeu sera valide uniquement si le conseil de classe du 3ème trimestre donne son accord sur cette voie d'orientation.

 Au moins un voeu devra être formulé dans le lycée de secteur. Ce voeu garantira l'affectation

 Sauf exception (par exemple le choix d'un enseignement spécifique), un voeu dans un lycée hors secteur devra faire l'objet d'une demande de dérogation.

Attention !

 Si l'avis d'orientation pour la Voie Générale et Technologique était défavorable ou réservé au 1° semestre ou 2ème trimestre, vous devez réfléchir à des voeux en 2nde professionnelle ou un redoublement pour anticiper un nouveau refus au 3ème trimestre.

- **La demande d'affectation en voie professionnelle (2nde professionnelle ou 1ère année de CAP)**

 Le conseil de classe doit avoir validé ces voeux d'orientation.

 Contrairement à la voie Générale et Technologique, aucune affectation n'est garantie. Un traitement automatisé (AFFELNET-Lycée) classera vos voeux, en fonction de vos résultats scolaires et de critères de priorité. L'ordre des vœux est important.

 Il est important de diversifier les voeux géographiquement et d'ouvrir sur plusieurs spécialités car certaines formations sont très sélectives.

 La seconde professionnelle est organisée par familles de métiers dans la plupart des domaines, chacune d'entre elles regroupant plusieurs spécialités du bac professionnel.

Attention !

 Si vous n'êtes pas certain d'obtenir une affectation dans une 2nde professionnelle (notamment quand la sélectivité est connue) vous pouvez formuler un voeu en 2nde Générale et Technologique pour avoir une solution de repli SI la décision d'orientation dans cette voie est susceptible d'être accordée par le conseil de classe du 3ème trimestre.

3- Suite à l'affectation, l'élève et sa famille reçoivent par l'intermédiaire du collège une notification d'affectation sur laquelle seront indiqués les procédures d'**inscription au lycée**.

Attention !

Ne partez pas en vacances tant que vous n'avez pas rempli et renvoyé le dossier d'inscription selon les dates et modalités données par l'établissement d'accueil.

Vous risqueriez de perdre votre place !

bernadette.marchiante@ac-toulouse.fr - psychologue EN au CIO de Saint Gaudens et au collège –